



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Certificat relatif à une décision ministérielle en conformité à l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Par la présente, il est certifié que la demande du 8 février 2022 présentée par Agro-projekt SA mandatée par Monsieur Charel Noesen, 1, Millewee, L-8396 Septfontaines, aux fins d'obtenir l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Septfontaines, a été autorisée par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 31 mai 2022 (réf.: EAU/AUT/21/1007).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale, ceci du 14 JUIN 2022 au 25 JUIN 2022 inclus.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le recours est également ouvert aux associations agréées en application de l'article 69 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Ces associations sont réputées avoir un intérêt personnel.

Eischen, le 13 JUIN 2022
Pour l'administration communale

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Personne de contact :
Annick Kayser
Rédacteur communal
☎ 39 01 33 - 225
annick.kayser@habscht.lu

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu